

INSCRIPTION - REPETANTS

Examen professionnel fédéral de spécialiste de la sécurité dans les institutions de santé et du social 2025

Examens écrits: 05/02/2025

Date de report: 02/04/2025

Examens oraux: 05/03/2025 - 06/03/2025

Veuillez retourner ce formulaire d'inscription par voie postale/électronique d'ici le 31.08.2024 au secrétariat d'examen:

H+ Bildung, Hintere Bahnhofstrasse 32, 5000 Aarau, Tel. 062 926 90 21, E-Mail: erika.windler@hplus-bildung.ch

1. IDENTITÉ

Nom

Prénom

Adresse privée

No. AVS

Rue, no

Téléphone

NPA

Lieu

Adresse électronique privée

Date de naissance

Lieu d'origine/canton (p.ex. Cully VD)

Adresse professionnelle

Institution

Téléphone

Rue, no

Adresse électronique professionnelle

NPA

Lieu

Langue d'examen:

Je souhaite recevoir la correspondance à l'adresse

Je souhaite recevoir la facture à l'adresse

2. A REMPLIR PAR H+ BILDUNG

Date de réception de l'inscription

Admission

Divers

3. ETUDES / FORMATION SCOLAIRE

Formation scolaire / apprentissage / activité professionnelle / études (si manque de place, prière de joindre une feuille supplémentaire)

| du | au | Titre de la formation |
|----|----|-----------------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Formation continue (cours cadre etc.)

| du | au | institution |
|----|----|-------------|
| | | |
| | | |
| | | |

Participation aux séminaires de préparation (p.ex. Espace Compétence)

| |
|--|
| |
| |
| |

4. CARRIERE PROFESSIONNELLE

Activité professionnelle

| du | au | fonction |
|----|----|----------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Fonction actuelle / emploi (hôpital, position)

| depuis | position | entreprise |
|--------|----------|------------|
| | | |

5. ANNEXES (ART. 3.2 DU RÈGLEMENT)

L'inscription doit comporter :

- a) un CV
- b) des copies des diplômes et certificats de travail ainsi qu'une attestation de travail du poste actuel
- c) la mention de la langue d'examen souhaitée
- d) une copie de la carte d'identité

6. REMARQUES

En s'inscrivant, le candidat / la candidate accepte le règlement de l'examen professionnel fédéral de spécialiste de sécurité dans les institutions de santé et du social.

Répétition de l'examen (art. 6.5 du règlement de l'examen):

- 6.51 Le candidat / la candidate qui échoue à l'examen est autorisé à le repasser à deux reprises.
- 6.52 Le deuxième examen ne porte que sur les épreuves dans lesquelles le candidat / la candidate a obtenu une note inférieure à 5.0 lors du premier examen; en revanche, le troisième examen porte sur toutes les épreuves du deuxième examen.
- 6.53 Les conditions d'inscription et d'admission au premier examen demeurent applicables.

Selon les directives art. 3.2, les candidat(e)s qui sont en remédiation pour la branche 7 et/ou la branche 8 doivent préparer un nouveau dossier instruction et formation et/ou un nouveau concept de protection incendie (pour un autre bâtiment).

La décision d'admission à l'examen sera communiquée au candidat / à la candidate par écrit au moins trois mois avant le début de l'examen. Une décision négative comprend une justification et des instructions sur le droit de recours.

La **taxe pour l'examen** 2025 dépendent du nombre de branches qui doivent être répétées.

1 - 4 branches : frais de base CHF300.00 plus CHF270.00 par branche
à partir de 5 branches, taxe d'examen complète de CHF 2'150.00

J'autorise la publication de mon nom, du nom de mon employeur au moment de l'examen ainsi que ma photo sur le site internet de H+ Bildung.

Oui Non

Lieu et date

Signature
